

FICHE TRANSPORT

Les transports UCPA sont prévus pour vous permettre de choisir une ville de départ la plus proche de votre domicile. Toutefois, les propositions de transports en car et/ou en train au départ d'une ville de départ sont susceptibles de varier selon les séjours et/ou les dates de départ. Ces ajustements permettent de choisir ainsi, pour chaque séjour, le mode de transport le plus adéquat et au meilleur tarif.

- Afin de vous garantir un voyage sécurisé et une organisation optimisée, il n'est plus possible de réserver un transport UCPA en train ou en car de 10 à 20 jours avant le départ, selon le mode choisi et la ville de départ.
- Vous recevrez votre carnet de voyage de 8 à 20 jours avant le départ, selon le mode de transport choisi (sous réserve de communication des informations par les compagnies de transport et du paiement du solde du séjour). Il précise :
 - les horaires de transport (Suivant la distance entre le lieu de rendez-vous et le centre, le départ peut être programmé de la veille ou en pleine nuit)
 - les lieux de rendez-vous de départ et d'arrivée et les modalités de transfert
 - les coupons et bons d'échanges nominatifs pour tous les passagers du dossier, à découper et présenter au transporteur ou à l'équipe UCPA en gare et/ou à l'arrivée sur site

Transport ferroviaire

Le transport en train est proposé au départ de Paris et de Province à certaines périodes. Il inclut les billets de train, les transferts gare / centre ainsi que l'accompagnement des mineurs durant tout le trajet. Partenaire de la SNCF, l'UCPA effectue directement des réservations en anticipation et émet les billets de train pour les trajets vers les lieux de séjours.

Transport routier

Les personnes sont prises en charge dès leur ville de départ jusqu'à leur lieu du programme. Toutefois, leur transport peut faire l'objet d'escapes via des plates-formes UCPA. Des haltes, pour les repas et rafraîchissements, sont prévues au cours du transport. Les bagages doivent impérativement porter les étiquettes d'identification UCPA au nom des passagers. Les passagers sont autorisés à transporter gratuitement deux bagages (valise ou sac), dont la somme des trois dimensions n'excède pas 150 cm chacun et 30 kg. Les trajets en car s'effectuent en car Grand Tourisme, le plus souvent de moins de 60 places, avec sièges inclinables, vidéo et toilettes à bord.

Afin d'optimiser le remplissage des cars et ainsi vous garantir le meilleur prix, le transport en car de l'UCPA est un réseau de lignes régulières articulés autour de plateformes de départ ou de correspondances à Paris ou en région (Chambéry, Mérignac ...)

Les passagers peuvent être amenés à changer de car en cours de trajet via une ou plusieurs plateformes de correspondance. Sur certains axes de circulation et dès que le nombre de passagers le permet, des trajets directs sont prévus pour plus de confort. **Pour les séjours 6-17 ans, des accompagnateurs UCPA accueillent vos enfants au point de rendez-vous et les prennent en charge tout au long du voyage jusqu'au lieu du séjour.**

En car, le trajet est prévu de la gare de départ jusqu'au lieu de séjour (trajet direct ou via une plateforme de correspondance). En train, le trajet s'effectue jusqu'à la gare à proximité du village sportif, et les derniers kilomètres en car.

Des départs matinaux ou tardifs et des trajets de nuit (pour le car) peuvent être privilégiés, afin de rendre le trajet de votre enfant plus confortable et sécurisé, au meilleur prix.

Un arrêté interministériel réglemente le transport par autocar sur un ou plusieurs week-ends d'été ; l'UCPA adaptera alors ses horaires en conformité avec la législation.

Le jour du départ

Une équipe UCPA est présente en gare ou sur le lieu de rendez-vous au départ et au retour. Elle est en charge de votre accueil, de la vérification des informations relatives à votre enfant (coordonnées téléphoniques, fiche d'accompagnement, attestation de prise en charge, fiche sanitaire), et de l'organisation du trajet.

A l'aller et au retour, chaque enfant de 6 à 11 ans est équipé d'une pochette Kids pour son trajet. Elle comprend la date, l'heure et la ville de retour de l'enfant, le nom et le numéro de téléphone de la personne qui vient le chercher.

Les accompagnateurs, portant t-shirt ou casquette UCPA, prennent en charge et encadrent les enfants depuis le lieu de rendez-vous jusqu'au lieu du séjour. Actifs pendant le voyage, ils veillent à la sécurité et au confort du groupe d'enfants UCPA et des autres passagers à bord.

Ces accompagnateurs en charge du voyage ne sont pas tous des animateurs du séjour de votre enfant. Ils veilleront toutefois à transmettre à l'équipe du séjour vos éventuelles consignes.

Pour les voyages en car, vous pouvez vous informer sur le déroulement du trajet de votre enfant grâce à un numéro dédié. Du samedi 14H au dimanche 14H, les équipes UCPA pourront répondre à vos questions et vous informer d'un éventuel retard. Vous pourrez aussi suivre en direct les retards éventuels de transport sur le lien suivant :

<https://sites.google.com/a/ucpa.asso.fr/console-des-retards-ucpa/>

A prévoir

- **Les papiers d'identité nécessaires**

Une pièce d'identité est indispensable pour tout séjour dont le transport s'effectue en avion (y compris en France). Elle est également obligatoire en cas de rapatriement sanitaire en avion.

- **La collation pour le voyage aller en car ou en train**

Pour les trajets en car ou en train, l'UCPA distribue une collation uniquement durant le trajet retour. Pour voyager plus agréablement, n'hésitez à pas préparer un panier repas complet (avec boissons), en fonction de l'heure de départ et de la durée du trajet.

- **Les bagages des enfants**

En complément de la valise ou du sac de voyage (si possible équipé de roulettes) déposé en soute, pour plus de confort pendant le voyage, un bagage cabine peut-être utile pour transporter de la lecture, un vêtement chaud, une boisson, et éventuellement un panier repas pendant le temps du transport.